

AVIS DU CESECE GUYANE

**Sur la saisine du Président de la Collectivité
territoriale en date du 10 janvier 2022 sur le
Rapport d'Orientation Budgétaire 2022**

1

SEANCE PLENIERE DE LA CTG

Jeudi 20 janvier 2022 -09h00

Rapporteur :

Ariane FLEURIVAL
Présidente du CESECECE GUYANE
Vice-Présidente du CESER France

Le Conseil Economique Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 7124-1 à 3 et R 7124-1 à 7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article L.4433-31-1 du Code général des collectivités territoriales, de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 (article 21 modifié) relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique qui dans son chapitre IV crée « le Conseil Économique, Social Environnemental de la Culture et de l'Éducation de Guyane (CESECEG) ;

Vu le décret n° 2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (R) du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2015-1754 du 23 décembre 2015 portant application de la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire (D) du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2016-1596 du 24 novembre 2016 relatif au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement en Guyane, en Guadeloupe en Martinique, à Mayotte et à la Réunion ;

Vu la circulaire interministérielle du 11 décembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des conseils consultatifs (CESER, CESE, CCEE, et CESECE) des collectivités ultramarines au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 14 décembre 2017 (R03-2017-12-14-003), 19 décembre 2017 (R03-2017-12-19-003), 21 février 2018 (R03-2018-02-21-003) et 29 mars 2018 (R03-2018-03-29-005) fixant la liste des organismes représentés au CESECEG, le nombre de leurs représentants et les modalités de désignation ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 29 décembre 2017 (R03-2017-12-29-006), 11 janvier 2018 (R03-2018-01-10-006), 3 avril 2018 (R03-2018-04-03-004) et 26 juin 2018 (R03-2018-06-27-004) relatifs à la désignation des membres du CESECEG ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 30 avril 2018 (R03-2019-05-24-001), 24 mai 2019 (R03-2019-05-24-002), 24 octobre 2019 (R03-2019-10-24-008) et 5 novembre 2019 (R03-2019-11-05-001) portant remplacement de membres du CESECEG ;

En application de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, les membres du CESECEG représentant la société civile ont été consultés par voie électronique afin d'émettre un avis sur les rapports faisant l'objet d'une saisine facultative ou obligatoire de la Collectivité territoriale de Guyane. ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales de l'article R.7124-22 ;

Vu le règlement intérieur du CESECE Guyane dans son article 4.7 ;

Vu la saisine du Président de la CTG du 8 Janvier2022

Entendu le rapport n° AP-2022-1-1 relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu le rapport n° AP-2022-2-2 relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 de la Cellule des Fonds Européens ;

Entendu le rapport n° AP-2022-3-3 relatif au Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 de l'Abattoir de Guyane ;

Entendu l'avis de la commission mixte des 11 et 12 janvier 2022 ;

Etaient Présents

AIMABLE Jean-Marc , BACOT Jean-Pierre, BARRAT Marc, BAZIN de JESSEY Emmanuel, BOURETTE Jean-Marc, CESTO Janie, CHRISTOPHE Patrick, CORMIER Karyn, CRESSON Marie-Josée, DORVILMA Christian, ELFORT Monique, FLEURIVAL Ariane, FLEURIVAL Roger, FRANCILLONNE Joël, GOVINDIN Thara, KRIVSKY Franck, MAGNAN Didier, MARIEMA José, NIVEAU Isabelle, PERROT Pierre, PORRINEAU Chantal, PRIMEROSE Antoine, PSYCHE Jessy, RIMANE Davy, ROBINEL Valérie, SIMONARD Patricia, SUZANON Claude, THEOLADE Marie-Claude , XAVIER Yannick.

Etaient Absents excusés :

ALCIDE-DIT-CLAUZEL Philippe, CALMANT Stéphane, CAMILLE-SIDIBE Rosaline, DE THOISY Benoit, FLORA Cyrille, GIRAULT Rémi, HOVEL Charlette.

Etaient Absents :

ALFRED Olivier, APOUYOU Bruno, CAPE Raymonde, CLOP Patrick, DE NEEF Rosemonde, EBION Sarah, GOURLE Sébastien, GUTH Aline, HORTH Raymond, LAMBERT Stéphane, MADERE Christophe, MATHIAS Jean-José, NIVOIX Martine, PALCY Nicole, ROBO-CASSILDE Magali.

Le Président de la Collectivité était représenté par :

Monsieur Jean-luk LEWEST, 13 -ème Vice-Président Développement économie et tourisme
Monsieur Lucien ALEXANDER, Conseiller délégué fiscalité et performance budgétaire

Les collaborateurs du CESECE Guyane

Etaient Présents :

AUGUSTIN Marie-Line, CLAIRE Jean-Paul, GUSTAVE Anne-Marie, LAGUERRE Vinent, LOE MIE Marguerite, PANELLE-KARAM Marthe, PARESSEUX Béatrice, RINGUET Alphonse.

Etaient absents excusés :

BENOIT Marie-Patrice, KOUSSIKANA Marcel

Les collaborateurs CTG :

ARNAUD Ronald (abattoir), CLERX FARNAUD Joelle (Europe), JOSEPH-LAIGNE Jeanne (culture), LAMA Mirella (formation), MICHAU Grégoire (DGST), ZEPHIR Maurice (finances)

PREAMBULE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur les orientations budgétaires de la Collectivité doit présenter :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement. Dans ce rapport la Collectivité doit préciser les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget primitif notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ;
- Les engagements pluriannuels, en particulier les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- La structure et la gestion de la dette : la Collectivité doit fournir dans le cadre de ce rapport les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget primitif.

4

La Commission mixte du CESECE Guyane a procédé à l'analyse de ce rapport d'orientations budgétaires pour 2022 en se basant sur les différents documents fournis et sur les auditions et interventions des services de la CTG, et en tenant compte également de la conjoncture et des enjeux économiques et sociaux du Territoire.

Les membres du Cesece Guyane réunit en plénière le 14 janvier 2022 note que ce débat d'orientation s'inscrit, sur le plan national et international, dans un contexte de reprise économique pour l'année 2021 qui se caractérise par une prévision de croissance d'environ 6%. Il convient de rappeler que pour soutenir l'économie plusieurs politiques ont été mises en œuvre :

- **Au niveau européen** : l'adoption d'un accord européen pour la mise en œuvre d'un plan de relance économique doté de 750 milliards d'euros ;
- **Au niveau national** : La mise en œuvre par la France d'un plan de relance de 100 milliards d'euros.

A contrario, il faut constater une reprise de l'inflation (environ 2% pour 2022) consécutive à une augmentation inédite de certaines matières premières et du coût des transports.

Sur le plan local, le contexte reste celui d'une économie structurellement faible avec un taux de chômage avoisinant les 20%, un taux de pauvreté de 51% pour une population estimée à 295 000 habitants. C'est pourquoi les perspectives pour l'année 2022 restent difficiles à prévoir compte tenu de possibles rebonds épidémiques.

Les membres du Cesece souhaitent attirer l'attention de la ctg sur la méthode de calcul actuelle du seuil national de pauvreté pris aussi comme référence pour la Guyane en indiquant que les produits de consommation pour ce territoire sont 30% plus chers que dans l'hexagone. Ce qui signifierait potentiellement que le taux de pauvreté en Guyane serait supérieur à 51% et permettrait dès lors, à la Collectivité d'avoir une marge de manœuvre supplémentaire de négociation. Ils préconisent une révision de ce taux qui devrait s'adapter à la réalité du niveau de vie des Guyanais.

Cependant le rapport d'orientations budgétaires qui nous est présenté s'appuie sur des hypothèses macro-économiques de poursuite de la croissance tendancielle du Territoire aussi bien démographique qu'économique, celles-ci étant confortées par des perspectives d'investissement public portées par l'État et par la CTG.

AVIS N°1 SUR LE RAPPORT AP-2022-1-1 ROB 2022 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYAN

A. SUR LA POLITIQUE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les Conseillers observent que la collectivité se fixe comme objectif d'inscrire le Budget de l'année 2022 dans une démarche pluriannuelle ambitieuse.

Il convient de rappeler que depuis sa création en 2016 la Collectivité Territoriale de Guyane souffre d'un sous-financement chronique hérité des 02 anciennes collectivités caractérisé par un passif d'emprunts toxiques à apurer, par une capacité d'autofinancement trop faible (2% en 2020) qui pénalise la politique d'investissement sur fonds propres et le recours à l'emprunt, et surtout par une augmentation trop importante des dépenses (plus de 3%/an) par rapport à l'évolution de croissance des recettes (environ 1%/an).

Les Conseillers saluent le nouvel accord négocié par la Collectivité avec l'Etat et qui devrait permettre la mise en œuvre d'un soutien financier pluriannuel permettant de maintenir un niveau d'autofinancement compatible avec la prospective d'investissement. Ainsi la collectivité au travers de cet accord bénéficie d'une enveloppe de 40 M€ sur l'année 2022, et 40 M€ sur l'année 2023.

Les Conseillers prennent également note de la nécessité pour la collectivité de renégocier le contrat de convergence et de transformation et sa mise en cohérence avec la loi relative aux Accords de Guyane et en particulier de leur volet additionnel.

Les Conseillers saluent la volonté de la Collectivité de faire de la Guyane un Territoire d'excellence au travers des 05 axes suivants :

1. Faire de la CTG une collectivité exemplaire et motrice au travers d'une meilleure structuration et réorganisation, du renforcement de sa stabilité financière et de la réflexion et définition d'un nouveau cadre institutionnel ;
2. Se fixer les plus grandes ambitions pour la jeunesse de notre Territoire en plaçant le jeune guyanais au centre des priorités de la collectivité avec un 1^{er} objectif de 0 enfant déscolarisé ;
3. Donner la priorité aux politiques sociales et construire une nouvelle intelligence collective au travers d'un nouveau pacte territorial partagé avec les communes et l'Etat ;

4. Inscrire la Politique d'aménagement de la Collectivité en lien étroit avec le développement durable et favoriser un rééquilibrage du Territoire en termes d'équipements structurants ;
5. Construire une Guyane innovante et qui ouvre la voie.

Sur la trajectoire financière proposée pour les années 2021 à 2025 par la Collectivité, les Conseillers approuvent la rigueur affichée dans les documents budgétaires présentés ainsi que la stratégie d'investissement proposant une enveloppe de près de 200 M€ d'opérations et d'équipements sur la période.

Les Conseillers saluent les efforts de la Collectivité qui ont permis lors de l'exécution du budget 2021, la sortie des emprunts toxiques et observe que le statut de la CTG reste celui d'une collectivité peu endettée, alors même qu'un emprunt de 50 M€ devrait être mobilisé en 2022 pour satisfaire au Programme pluriannuel d'investissements (PPI).

Cependant les Conseillers ont pris bonne note de la volonté de la Collectivité de réserver une attention particulière sur les financements alloués et sur l'équilibre financier des organismes extérieurs en vue de mutualiser pour réaliser des économies. Il existe des regrets quant à l'absence d'informations et le manque de transparence dans la gestion de ces établissements satellites.

Les Conseillers saluent la volonté de la Collectivité dans sa démarche de maîtrise des effectifs et de la masse salariale stabilisé à environ 165 M€ pour 2022. Ils notent les modalités retenues par la Collectivité de ne recruter qu'un seul agent pour 04 agents partis à la retraite. Cependant il convient de s'interroger sur les besoins en personnels générés par l'ouverture de nouveaux collèges et lycées.

Les Conseillers s'interrogent sur la politique de la Collectivité en matière d'apprentissage et de recrutement des apprentis. Il convient de rappeler que la taxe d'apprentissage représente une enveloppe d'environ 600 K€.

Les Conseillers invitent la Collectivité à lancer une réflexion sur les turn-over dans ESS et qui fragilise la pérennisation des projets pour la prise en charge des usagers sur l'ensemble du territoire.

Les Conseillers s'interrogent sur la tarification de la prise en charge des personnes âgées, celui-ci est-il en adéquation avec l'évolution démographique de ce publique ?

Les Conseillers proposent que l'augmentation de la valeur de cette tarification soit faite par palier en cours d'année afin de s'adapter aux ambitions que la CTG souhaite auprès des personnes vulnérables. Ceci devrait permettre à la CTG de réduire les

inégalités territoriales et dotera incitera les établissements de Guyane de mieux adapter leur ressource pour la prise des charges des personnes vulnérables.

B. SUR LA POLITIQUE SANITAIRE ET SUR L'ACTION SOCIALE

Les Conseillers reconnaissent les efforts fournis en rapport avec les attentes utiles sur les schémas territoriaux de la prévention et de l'action sociale de proximité.

Les Conseillers dénoncent l'inadaptation des aides à domicile proposées aux familles vulnérables du territoire.

Les Conseillers insistent sur la nécessité de prise en compte d'une meilleure cohésion territoriale en matière de prévention et d'actions sociales en dotant le territoire de vrais professionnels, en mesure d'appréhender la réalité du terrain.

Afin de faciliter l'offre de formation de l'action sanitaire et médico-sociale, les Conseillers suggèrent une gratuité de l'accès à la formation des métiers concernés. Ce qui aura pour effet d'être accessible à n'importe quel candidat en quelque lieu du territoire.

Les Conseillers constatent que :

- Les organismes de formation rencontrent des freins pour l'obtention des agréments auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- L'offre de formation dans le secteur médico-sociale étant largement insuffisante avec des places limitées, crée une carence en termes de personnels formés sur le territoire.

Dès lors les Conseillers préconisent à la Collectivité demande à la Collectivité d'organiser des assises de la formation des carrières sanitaires et médico-sociales avec l'ensemble des partenaires. Cette action aura pour objectif la mise en œuvre d'un véritable plan Marshall sur la formation médico-sociale.

Les Conseillers insistent sur la nécessité de mener des actions collaboratives entre Le Pôle Enseignement Formation Insertion et le Pôle Prévention Solidarité Santé, compte tenu de la concomitance de leurs actions.

Les Conseillers insistent aussi sur l'accompagnement des familles par des actions sur la parentalité. Les Conseillers appellent la Collectivité à une véritable prise en compte des publiques vulnérables, notamment des personnes en situation de handicap ou de déficience dans sa volonté de lutte contre les exclusions. Ceci en vue de participer au

changement du regard sur la perte d'autonomie et le Handicap des personnes âgées, mais aussi des adultes et des jeunes adultes.

C. SUR LES POLITIQUES D'EDUCATION, D'INSERTION, DE FORMATION ET D'APPRENTISSAGE

Les Conseillers insistent sur les difficultés de recrutement au sein du monde économique caractérisé par un public de candidats peu ou pas formé.

Les Conseillers font état d'une situation d'ECHEC de la formation initiale sur le Territoire, en particulier de la formation initiale en lycées professionnels alors même que ces établissements disposent de plateaux techniques et pédagogiques performants.

Les Conseillers appellent de ses vœux une étude ou un audit sur l'évaluation de la Politique publique de l'éducation et de la formation sur le Territoire de la Guyane.

Les Conseillers incitent la Collectivité à s'inscrire dans une démarche de sollicitation des financements disponibles sur le Plan de relance mis en œuvre par l'Etat.

Les Conseillers saluent la programmation des neuf établissements scolaires prévus sur la période 2017/2024 avec une capacité d'accueil de 7000 places (*2500 aux collégiens et 4500 lycéens*) ainsi que les projets d'extension et de réhabilitations des établissements existants.

Les Conseillers soulignent néanmoins qu'eu égard à la croissance de la population ces constructions reste insuffisantes, particulièrement dans la région de l'ouest et appellent au respect du planning compte tenu de l'urgence de certaines situations.

Les Conseillers notent la volonté de la Collectivité de mettre en place le principe de la restauration scolaire des toutes ses nouvelles constructions.

Ils veilleront aussi aux projets d'étude en cours pour l'application de ce principe dans les établissements existants.

Les Conseillers relèvent également les difficultés rencontrées, en milieu isolé et éloigné, pour la réalisation de ces travaux.

Les Conseillers appellent la Collectivité à inclure dans ses programmations des formations du médico-sociale un renforcement des équipes pédagogiques afin de garantir une meilleure étendue des compétences territoriales.

Pour l’insertion, les Conseillers insistent pour que la CTG soutienne les actions collectives en faveur des dispositifs en cours ou innovantes pour l’insertion, et le maintien dans l’emploi des personnes en situation de handicap.

D. SUR LES POLITIQUES DE LA CULTURE, DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

POLITIQUE CULTURELLE

Les Conseillers notent que l’action culturelle de la Collectivité prend sa source dans le cadre du schéma Territorial de Développement culturel voté en 2020 et qu’un **point d’étape sera réalisé fin 2022 avec l’ensemble des partenaires dont le CESECEG.**

Ce schéma comporte trente grands projets et cinq priorités fortes, à savoir :

- Poursuivre le développement de la connaissance du patrimoine et sa reconnaissance,
- Soutenir les projets sur le territoire et renforcer les partenariats,
- Proposer une offre culturelle adaptée aux différents publics,
- Faire de la formation un enjeu du Développement culturel,
- Développer et renforcer les équipements structurants sur le territoire.

Les Conseillers prennent acte de cette politique.

LE SPORT, LA JEUNESSE ET LA VIE ASSOCIATIVE

Les Conseillers notent que le Budget du pôle Sport Jeunesse vie associative, soit 7,6 M€ au titre de 2021 est maintenu pour l’année 2022 et qu’il s’inscrit dans le respect de la stratégie financière engagée par la Collectivité via son plan de performance.

Les Conseillers prennent note et accueillent pleinement le choix de la nouvelle mandature d’enrichir les champs de ce pôle en y rajoutant le volet de « *La citoyenneté et du mieux vivre ensemble* ».

En effet, la citoyenneté est un enjeu majeur pour notre jeunesse de Guyane qui semble souvent perdre ses repères. Les Conseillers invitent donc la Collectivité à soutenir toutes les actions qui viendront renforcer les compétences psycho sociales des jeunes,

les faire réfléchir à leur place dans la société, leur rapport à la famille, à l’argent, aux valeurs qu’ils portent.

Les Conseillers regrettent la disparition progressive des lieux de cohésion sociale, tel que les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) et les maisons de quartiers. En effet, au sein de ses espaces se côtoyaient les activités culturelles, sportives, péri-éducatives et sociales, tout en promotionnant le lien intergénérationnel.

Les Conseillers encouragent la collectivité à poursuivre ses travaux relatifs à la gestion transversale des dossiers pour optimisation l'action publique et la valorisation de la synergie de ces services.

Les Conseillers insistent sur le fait que la période a été très difficile pour les acteurs associatifs et que les politiques publiques soutiennent souvent les projets et non les structures. Ils encouragent la CTG à maintenir son soutien financier quand bien même toutes les actions n'auraient pas été réalisées.

Les Conseillers rappellent à quel point la société guyanaise a besoin de l’engagement des associations dans de nombreux domaines (culturel, sportif, social...).

Compte tenu des ravages que crée le fléau grandissant du trafic de stupéfiant sur le territoire et du nombre important de jeunes incarcérés dans l’hexagone, les Conseillers préconisent que la mise en place de travaux communs sur la prévention avec la Mission Interministérielle de la Lutte contre les Drogue Et les Conduites Addictives (MILDECA) et les partenaires associatifs.

Par ailleurs, le CESECE étant en phase de finalisation des travaux effectués sur le phénomène grandissant de “mules” et les conseillers souhaiteraient vivement la création d’une commission mixte avec les membres de la Collectivité.

E. SUR LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L’année 2022 sera marquée par l’adoption de nouvelles stratégies tels que le Schéma Régional de Développement Economique de Guyane (SRDEII) 2022-2028. Les Conseillers rappellent que l’élaboration de ce schéma nécessite la participation de toutes les parties prenantes, dont le CESECEG qui prendra toute sa part. Pour ce se faire, ils invitent la Collectivité à les saisir le plus en amont possible afin d’émettre des propositions et avis.

Concernant le renforcement de l’accompagnement des entreprises du territoire, les Conseillers saluent la mise en place effective des chèques conseils (*création,*



développement, international...)). Ainsi, dans l'optique d'une meilleure efficacité de ce dispositif, les Conseillers préconisent qu'il soit pluriannuel.

S'agissant de GDI, les Conseillers notent la volonté de la Collectivité de replacer cet Etablissement au centre de la coordination des différentes forces vives du territoire, de renforcer l'accompagnement des entreprises et aussi de revoir la gouvernance.

Concernant la pêche, vu l'urgence de la situation, les Conseillers réitèrent leur souhait que la CTG puisse réaliser un audit complet sur l'état des lieux du secteur et sur des propositions de structuration des filières de la pêche (production/commercialisation/transformation).

Les Conseillers regrettent dès lors la méthode de la Collectivité, qui, depuis des années a fait le choix de prioriser la transformation au détriment de la production.

Les Conseillers s'étonnent des projections de la Collectivités de financer de nouvelles études sur les possibilités de ressources marines, alors que nombreuses études ont récemment été réalisées aux larges des côtes et sur l'ensemble des plateaux des Guyanes. Les Conseillers prêteront une attention particulière au suivi ce dossier.

11

F. SUR LA POLITIQUE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

Concernant l'habitat, les Conseillers notent l'augmentation des différentes aides attribuées aux particulier ainsi qu'aux acteurs. Cependant, ils interpellent la Collectivité sur :

- **L'étroitesse des logements sociaux** actuellement proposés aux ménages. Et l'invite dès lors à se rapprocher des bailleurs sociaux afin que soient réservés aux assistantes maternelles/familiales des appartements qui leurs permettraient d'exercer leurs missions et de recevoir les enfants dans les conditions règlementaires. Cela permettra ainsi d'augmenter l'offre d'accueil pour la petite enfance sur le territoire.
- **L'inadaptabilité des logements** pour les personnes âgées et que l'accent devrait être porté sur la ventilation naturelle, afin de restreindre l'usage excessive de la climatisation et porter une réelle réflexion sur la fonctionnalité des logements afin qu'ils répondent aux véritablement aux besoins « d'une famille guyanaise » ;

- **La problématique des familles intermédiaires** qui ne peut pas prétendre à des prêts immobiliers, véritable obstacle pour l'accès à la propriété et alerte sur la nécessité de contraindre les bailleurs à augmenter les programmes dit « Location- vente ».

Les Conseillers invitent la Collectivité à jeter un regard sur le prix exorbitant des loyers et du foncier en perpétuel augmentation. Sur ce même sujet, ils s'interrogent sur la méthode de tarification appliquée par l'Etablissement Public Foncier et de l'Aménagement en Guyane (EPFAG).

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE

Les Conseillers saluent le projet tant attendu de création de l'Agence Régionale de la Biodiversité qui pourra en effet favoriser une meilleure coordination et mutualisation des actions sur le territoire.

Le jardin botanique étant un outil situé au centre-ville de Cayenne, les Conseillers préconisent que ce dernier fasse l'objet d'une véritable réflexion sur l'orientation et la valorisation de ces nombreuses plantes médicinales afin de lui redonner toute sa dimension de jardin créole.

Les Conseillers se félicitent que la CTG dédie un budget à l'accompagnement de l'Education au Développement Durable en établissement au sein des établissements scolaires et demandent à ce que tous les établissements de Guyane puissent en être informés.

ENERGIE

La stratégie de la collectivité consiste faire de l'énergie renouvelable une priorité sur l'ensemble du territoire en passant aussi par la maîtrise de la consommation énergétique en Guyane. Dans cette démarche, Les Conseillers tiennent à ce que de nouvelles actions incitatives (prime pour matériaux briques et bois...) soient mises en place, en vue d'améliorer l'isolation de l'existant et des différents projets immobiliers à venir, permettant ainsi une économie énergétique non négligeable.

Les Conseillers insistent sur l'urgence d'élaborer un plan de structuration sur tout le territoire afin que l'ensemble de la population puisse en bénéficier. Car pour mémoire, aujourd'hui 15 à 20% n'ont pas accès à l'électricité.

MOBILITÉS - TRANSPORTS

Concernant la problématique des transports de voyageurs, les Conseillers réitèrent une remarque formulée dans ses précédents avis sur l'absence de gares routières en

Guyane et/ou de pôle d'échange sur le centre littoral désorganise et rend peut attractive l'offre de service du TIG.

A ce jour, parmi les quatre Communautés de Communes, seule la CACL est Organisatrice de mobilité sur son territoire. Ainsi, les Conseillers souhaiteraient connaître la stratégie que la Collectivité prévoit d'adopter pour l'application de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui lui confère la gouvernance de la Mobilité sur le reste du territoire.

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Les Conseillers notent volonté de la nouvelle majorité d'entamer l'entretien et la réhabilitation de l'ensemble du réseau routier. Une attention particulière sera porter sur l'avancée de ce projet

Les Conseillers saluent la fin des travaux de réhabilitation de certaines infrastructures. Et soutiennent la collectivité sur le projet de la construction du nouvel aérodrome de Saint-Laurent

Les Conseillers souhaitent que les nouveaux projets d'aménagements du territoire et des transports, soit accessibles à tout public, y compris les personnes âgées, les personnes en situation de handicap moteurs, sensoriels. Ce qui permettrait une réelle accessibilité facilitant l'inclusion sociale.

Les Conseillers émettent un **AVIS FAVORABLE**.

AVIS N°2 : SUR LE RAPPORT AP-2022-2-2 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 DE LA CELLULE DES FONDS EUROPEENS

Après avoir écouté l'exposé des motifs concernant ce rapport, dont, l'objectif est de présenter les orientations budgétaires de la cellule de gestion des fonds européens.

Les Conseillers notent que l'année 2022 sera une période transitoire entre les deux programmes opérationnels. Néanmoins ils s'étonnent que le programme 2021-2027 n'ait toujours pas été approuvé par les autorités européennes.

14

Ainsi les conseillers prennent acte que :

- Le taux de la consommation des crédits prévus sur le programme en cours reste très élevé et que les fonds seront tous utilisés.
- La Collectivité devra faire face à une difficulté majeure de recrutement dans ce service qui correspondant aux besoins réels d'instruction de tous les dossiers pouvant bénéficier des fonds européens.

Les Conseillers restent attentifs à la maquette du programme 2021 – 2027, dont les grandes lignes ne sont pas encore adoptées. Il est prévu qu'elles soient approuvées courant cette année 2022 aussi bien pour le programme et pour l'engagement. Toutefois, ils constatent que ces fonds restent toujours insuffisants pour le rattrapage et pour le développement du territoire.

Les Conseillers émettent un **AVIS FAVORABLE**.

AVIS N° 3 : SUR LE RAPPORT AP-2022-3-3 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 DE L'ABATTOIR DE GUYANE

Après avoir écouté l'exposé des motifs concernant ce rapport, dont, l'objectif est de présenter les orientations budgétaires de la régie d'exploitation de l'abattoir territorial, pour l'exercice 2022.

Les Conseillers accueillent la nette amélioration sur la visibilité de la capacité de production de l'abattoir territorial.

Les Conseillers saluent l'arrivée de la nouvelle direction et le travail effectué par son équipe sur :

- La restructuration de l'outil afin qu'il soit plus efficient pour les professionnels du secteur,
- La gestion économique, financière et des ressources Humaines (la mise en place d'un plan de formation et régulation de l'absentéisme par une meilleure communication avec l'équipe).

Les Conseillers observent que la CTG a pris en considération les préconisations portées par le CESECE Guyane sur des avis antérieurs, en particulier la demande de mise en délégation de service public (DSP) afin de tendre vers une gestion de la structure plus efficiente pour les professionnels.

Les Conseillers encouragent pour l'année 2022, l'aboutissement et la finalisation des deux projets préconisés par la direction :

- Le règlement intérieur de l'abattoir
- Le projet sur la maturation de la viande.

Les Conseillers émettent un **AVIS FAVORABLE**.

Fait à Cayenne, le 14 Janvier 2022

Ariane FLEURIVAL

**Présidente du CESECE GUYANE
Vice-Présidente au CESER FRANCE**